

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 22 septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 16 septembre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCON, Mme MARODON, M. MIRANDON, Mme MONTEUX,
Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VIAL, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BERGERON : Pouvoir à M. GIRODET
M. BOMPUIS : Pouvoir à Mme ROYON
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ROUSSET
M. LAIR : Pouvoir à M. DUPUIS
M. MASSARDIER : Pouvoir à Mme BONNEFOY

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme MARCOUX
Mme NAVARRO-OTT
M. VALEYRE

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20260922_D_123

**Commission :
Finances**

**Objet :
Budget
Assainissement :
Décision Modificative
n°1**

Monsieur le Vice-Président en charge de la Commission Finances propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du Budget Assainissement dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

- Un ajustement des crédits de dépenses d'investissement :

* la création de l'opération n°166 « Rues la Plaine, 8 mai et avenue Verdun ASL » afin de réaliser les travaux de réfection des réseaux d'assainissement pour un montant de 225 000 €

* la création de l'opération n°167 « Rue des Genêts ASL » afin de réaliser les travaux de réfection des réseaux d'assainissement pour un montant de 45 000 €

* la diminution des dépenses de l'opération n°163 « Lot les Chataigniers ASL » pour un montant de 270 000 € faisant suite à un décalage des travaux sur les années suivantes.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260922-20260922_D_123-DE
Reçu le 07/10/2026